

JUILLET 2015



STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'EMPLOI

DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi



PRÉAMBULE

DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI À SAISIR POUR L'ILE-DE-FRANCE

En 2015-2017, des dynamiques positives et opportunités d'emploi apparaissent en Ile de France sur des secteurs porteurs, dans les services de proximité, liés aux transports ou même industriels au regard de la concentration de **pôles de développement économique**. L'enjeu de la **transition écologique** est également porteur d'innovations faisant émerger de nouvelles compétences voire parfois de nouveaux métiers¹.

DES FAIBLESSES ET INÉGALITÉS À SURMONTER

D'autre part, la région Ile de France est marquée par de grandes inégalités territoriales mais aussi qui se traduisent l'émergence de populations défavorisées confrontées à des difficultés pour s'insérer tant sur le plan social que professionnel, avec une forte hétérogénéité des niveaux de qualifications en Ile-de-France. D'autre part le contexte économique variable

DES DÉFIS À RELEVÉR

Pour les années 2015-2017 plusieurs événements structurants devront être pris en considération dans la mise en oeuvre de la présente stratégie régionale de l'emploi : le projet de métropole et son impact sur les intercommunalités, la réforme de l'organisation du service public de l'emploi (SPE), la modernisation de l'action publique et des services de l'Etat sur les territoires, et le nouveau cadre décentralisé. La mise en oeuvre de ces évolutions institutionnelles importantes pourra s'appuyer sur la qualité des partenariats développés avec le Conseil régional, le Service public de l'Emploi et les grands acteurs en réseau connexes. Par exemple,, l'intensité des échanges entre Etat, Région, le SPE, les Partenaires sociaux et OPCA, mis en oeuvre sur les grands projets de formations prioritaires pour l'emploi ou dans la convention tripartite de sécurisation des parcours professionnels régulièrement réactualisée depuis 2009 ou à l'occasion de la mobilisation partenariale sur les seniors et alternance lancés en juillet 2014, sont autant d'acquis préfigurateurs de coopérations plus complètes, dans le cadre de stratégies concertées de l'emploi, l'orientation et formation professionnelle en vue de mieux lier les

Par ailleurs, le nouveau PNRU, dans le cadre de la **politique de la ville et des quartiers prioritaires**² est un fort levier pour l'emploi en Ile de France au vu de l'importance des territoires franciliens concernés avec, d'importants investissements publics³, ce qui permettra la mobilisation renforcée des acteurs de l'emploi et de l'insertion et du secteur du BTP, mais aussi les acteurs publics sur les clauses sociales.

selon les territoires peut induire tendanciellement une **fragilité accrue des entreprises** impactées par des évolutions de leur modèle économique et difficultés des **PME et TPE**, à mobiliser outils d'accompagnement existants et une **difficulté pour les salariés à anticiper leur reconversion**, et se saisir des dispositifs d'accompagnement.

besoins emplois et adapter l'offre de formation des demandeurs d'emploi sur un mode tripartite, dans le cadre d'une évolution de la gouvernance autour du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle(CREFOP).

Dans un contexte de profonde mutation organisationnelle, l'enjeu structurant sera donc bien de consolider la coordination et la réactivité des acteurs du travail et de l'emploi et avec les partenaires sociaux, un axe transverse de la présente stratégie étant la promotion du dialogue social territorial et d'entreprise, et l'appui à la GPEC et à la négociation d'entreprise sur l'emploi pour anticiper les évolutions.

Ainsi, la présente Stratégie ambitionne de mobiliser toutes les forces des acteurs du SPE dans une conception très large, mobilisant aussi les collectivités, dans le cadre de la mise en place prochaine de la métropole, et du nouveau cadre territorial qui réinterrogera la mise en oeuvre de la présente stratégie

La présente stratégie s'inscrit dans une plus large stratégie emploi, orientation et formation professionnelles.

¹ Contrat d'étude prospective

² Décret du 30/12/2014 sur le périmètre des 1 300 quartiers prioritaires(63 dans le 93)

³ 5 milliards d'euros d'ici 2024, 83% des financements allant aux 200 sites d'intérêt national, les 17% restant aux sites d'intérêts régionaux (170MEuros pour l'Ile-de-France)

Axe 1. Faire bénéficier tous les franciliens des opportunités d'emploi et d'insertion

1.1. Anticiper et accompagner les recrutements dans le cadre des grands projets d'aménagement

Les grands projets liés au Grand Paris Express comme un nombre important de projets structurants¹ d'infrastructures pour l'attractivité de la région IDF (aéroportuaire-logistique, tourisme-loisirs, clusters) méritent une action renforcée des acteurs économiques et de l'emploi, sur un modèle similaire à l'anticipation en emploi prévue pour les infrastructures du Grand Paris.

1.2. Accompagner la création d'emplois par les employeurs franciliens et les secteurs en développement

Plusieurs secteurs fortement implantés en Ile-de-France comptent parmi les secteurs où sont estimées d'ici 2025 de fortes créations d'emploi : le secteur du numérique, le secteur de l'aéronautique, le tourisme, les éco-activités et plus largement les nouveaux besoins liés à la préservation de l'environnement, le secteur de la dépendance et du service aux personnes. En Ile-de-France, un certain nombre de filières ou **secteurs (6) ont été considérées comme particulièrement stratégiques en termes économique et prioritaires** principalement industriels, mais faisant largement appel à d'autres secteurs transverses comme l'ingénierie, le numérique : l'aéronautique-automobile, éco-industries, industries créatives, et de la santé, les IAA et les TIC. Le BTP, le transport-logistique et l'ESS très fortement présent dans les services sont également des secteurs à accompagner plus fortement en tant que structurants de la dynamique de la métropole, ses infrastructures et d'un emploi local. L'accompagnement à la structuration et le développement de l'emploi dans les secteurs en croissance ou à potentiel et via certaines instances partenariales (CSFR) est un axe structurant liant **développement économique et dynamique d'adaptation des compétences attendues et de l'emploi**.

1.3. Accompagner les employeurs et leurs représentants dans les démarches de développement et création d'emploi

Tout en contribuant à permettre une meilleure lisibilité et appropriation de l'offre de service d'accompagnement des employeurs (services d'appui RH aux TPE), dans leurs démarches de recrutement et développement ou d'adaptation de l'emploi et compétences, **l'appui à la création/reprise d'entreprise et leur développement comme levier d'emploi**, le renforcement d'un écosystème innovant et attractif pour le développement des entreprises et de l'emploi et la valorisation de **l'implication des entreprises sur leurs territoires autour de leur environnement économique** (partenaires commerciaux, actions de revitalisation) et en lien avec les acteurs de l'emploi seront promus plus largement.

⁴ (cf. notamment liste SPEP en annexe)

Axe 2. Renforcer le ciblage des politiques de l'emploi sur les publics et les secteurs franciliens fragilisés

2.1. S'assurer de la prise en compte de l'égalité d'accès dans les parcours et leur sécurisation

Les actions en faveur de l'égalité d'accès doivent cibler notamment **l'accès et le maintien dans l'emploi de qualité pour les femmes**, dans une intégration améliorée de cet enjeu dans les dispositifs de l'emploi et formation, par l'appui à la négociation d'entreprise, et à la mixité des métiers sur des secteurs prioritaires, en promouvant une meilleure articulation des temps en dehors de la vie professionnelle et dans l'accès aux périodes de formation pour le retour à l'emploi.

Pour tous les publics les plus éloignés de l'emploi, et **quel que soit leur statut, il convient d'améliorer la fluidité des parcours vers l'emploi et leur sécurisation** entre opérateurs dans une logique fluide de parcours vers l'emploi en assurant au mieux l'articulation, la conjugaison des moyens pour activer l'acquisition de compétences vers l'emploi.

2.2. Renforcer les articulations des salariés en insertion avec le marché du travail

Ce renforcement vise la mobilisation plus ciblée des outils sur les publics prioritaires, le développement de **nouveaux types de services/TIC**, pertinents et innovants, adaptés aux territoires et diversité des publics.

Un renforcement du partenariat du SPE avec les **Conseils généraux** sur l'accompagnement des publics prioritaires doit permettre de mieux lier les objectifs d'inclusion sociale et ceux du retour à l'emploi dans une stratégie concertée notamment en mobilisant les acteurs de **l'insertion par l'activité économique**. Enfin, parmi les leviers, la **lutte contre l'illettrisme**, le développement des compétences clés mobilisés en situation professionnelle pour réduire les freins à l'emploi constitue une priorité régionale au regard du taux plus élevé francilien de publics en difficulté par rapport à l'écrit.

2.3. Renforcer les modalités d'inclusion dans l'emploi des publics prioritaires au regard de leur âge ou statut : jeunes, seniors, handicapés

Dans le cadre de la mobilisation **pour l'emploi des jeunes**, il convient de renforcer l'articulation et le partenariat avec tous les acteurs (collectivités) intervenant en faveur de l'inclusion des jeunes, notamment en matière d'orientation/lutte contre le décrochage, d'insertion sociale, et de formation en ciblant mieux les dispositifs de droit commun sur les jeunes les plus en difficulté et notamment **des quartiers prioritaires de la ville**. Les leviers des contrats aidés, de l'alternance, doivent être renforcés par des dispositifs de sécurisation des parcours et des méthodologies efficaces d'accompagnement et de retour à l'emploi par la mise en situation professionnelle et la formation avec les outils dédiés (préparation à l'emploi, garantie jeunes...).

S'agissant des **Seniors**, dont l'évolution du chômage notamment de longue durée est très significative en IDF, doivent être conjugués tous les moyens disponibles tant de sécurisation des parcours, développement et transmission des compétences pour le maintien dans l'emploi et la qualité de vie au travail, tant par un ciblage accru de l'accompagnement et dispositifs aidés vers ce public, dans le cadre d'un plan seniors francilien.

En faveur des **travailleurs handicapés ou en situation de handicap**, dans le cadre du PRITH francilien, l'offre d'accompagnement importante existante doit pouvoir être rendue plus lisible et appropriée en vue d'un meilleur accès à la formation, des passerelles et outils de maintien dans l'emploi.

Axe 3. Adapter le pilotage des actions aux besoins et atouts des territoires

3.1. Accompagner et renforcer les dynamiques territoriales créatrices d'emploi

Les acteurs territoriaux de l'emploi disposent de nouveaux outils et cadres d'action. La mise en place opérationnelle de SPE-P⁵ : service public de l'emploi au service d'un projet de territoire, pour un pilotage renforcé sur des territoires prioritaires est une opportunité de **concentrer les compétences d'intervention des acteurs** de l'emploi au bénéfice de ces territoires, pour suivre et anticiper les enjeux des grands projets et répondre aux besoins prioritaires d'un emploi de proximité, sans être exclusif d'interventions sur d'autres territoires à enjeux forts.

Au niveau territorial infrarégional, d'importants acteurs et outils sont activables pour agir sur **l'accompagnement des mutations économiques, la sécurisation des parcours et l'appui RH de proximité aux employeurs**, qui ont vocation, à adapter des solutions aux spécificités des territoires franciliens contrastés.

3.2. Mobiliser de manière renforcée les leviers des dispositifs de l'emploi sur les territoires en difficulté

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et en faveur des territoires cumulant les difficultés peuvent être ainsi mieux concentrés certains moyens mobilisés par les acteurs de l'emploi, développant l'intervention des acteurs de l'emploi et les coopérations.

3.3. Renforcer la cohérence de l'organisation territoriale des acteurs

Dans l'objectif d'assurer une meilleure équité territoriale et efficience des moyens investis, **les diagnostics territoriaux devront mieux alimenter une adaptation de l'offre de service** et une plus forte intégration des actions des différents acteurs territoriaux, dans le cadre métropolitain à venir.

⁵. Voir liste en annexe

Axe 4. Rechercher une plus grande efficacité de l'action publique/territoriale pour l'emploi

4.1. Renforcer le pilotage territorial autour de la Stratégie régionale de l'emploi par les objectifs et les résultats, leur suivi et l'évaluation

Dans un souci de meilleure rationalité du pilotage des actions, une **meilleure articulation des instances de gouvernance, de pilotage** sera recherchée, au vu de la complémentarité entre le CREFOP, le SPE et les différentes instances de suivi ou mise en oeuvre de la Stratégie Régionale de l'Emploi, tant au niveau régional que territorial.

4.2. Animer une cohérence de mobilisation des acteurs, en vue de favoriser une offre de service lisible et intégrée du SPE

Il s'agit d'améliorer **la structuration et fonctionnement opérationnel au sein du cœur du SPE sur des objectifs partagés**, dans le fonctionnement opérationnel, dans l'offre de service pour les acteurs et bénéficiaires et en concentrant la coopération sur les actions stratégiques,

Afin d'améliorer la cohérence d'action des acteurs de l'emploi, un objectif poursuivi sera de **mieux associer les collectivités territoriales, comme d'autres acteurs concourant à la réussite de la politique de l'emploi**, au déploiement coordonné des politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

4.3. S'assurer de l'articulation avec tous les acteurs concernés de l'emploi, l'insertion, l'orientation

Il conviendra de favoriser ces **liens entre politique de l'emploi, orientation et formation formalisés autour d'une stratégie intégrée**, autour d'objectifs communs, tant au niveau régional que territorial, et au regard d'un noyau dur d'opérateurs assurant ces mêmes missions, et dans un objectif de **cohérence de l'action publique au regard des enjeux territoriaux prioritaires**, en termes de publics, de secteurs, ou d'inégalités d'accès au service public.

4.4. Favoriser la meilleure prise en compte de la Stratégie Régionale de l'Emploi, en lien avec une coordination permanente quadripartite des champs emploi, orientation et formation professionnelles

L'ambition de la Stratégie régionale de l'emploi est de favoriser une meilleure prise en compte mutuelle des objectifs des différents partenaires de l'emploi, orientation et formation vers **des objectifs convergents dans une méthode de concertation quadripartite**, permettant l'évaluation, un suivi opérationnel efficace et **des actions réactives face aux enjeux franciliens de l'emploi**.

ANNEXE

DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

TERRITOIRES POUVANT SE PRETER A UNE COORDINATION SOUS FORME DE SPE-P

Territoire	Caractéristiques et problématiques	Grands projets	Dispositifs territorialisés
Nord de Paris (+susceptible d'élargir à terme Plaine St-Denis)	Numérique, Dynamique économique autour de l'externalisation de fonctions tertiaires. Précarité, accès à l'emploi.	Implantations sièges.	Pacte 75 CDT Territoire de la création/CA Plaine Commune/Pacte Plaine Commune/ IEJ
Triangle de Gonesse	Projet d'aménagement et d'investissement avec impacts importants en matière d'emploi.	Europa City.	CDT Val de France Gonesse/Pacte Val de France/Dialogue social territorial GPEC 95
Cergy-Pontoise/Confluence	Logistique/transports intermodalité portuaire/ Eco-constructions, solutions de mobilité/ R&D	CPIER Vallée de la Seine/multimodal	Projet de CDT Confluence Seine-Oise/Pacte Cergy
Seine Aval Yvelines	Mutations économiques notamment dans le secteur automobile. Projets Biomasse, Projets mobilité inter-entreprises	Projet des constructeurs auto/installation sous-traitants	Zone AFR « sous-traitants auto » Communauté d'Agglomération Deux Rives de Seine (78)
Saint Quentin en Yvelines-Versailles	Transports-BTP-Ecoactivités (et potentiel en articulation avec plateau de Saclay)	VEDECOM	Dynamique de GPEC Territoriale/RSE CDT Versailles SQY+Pacte SQY+Pacte Versailles Grand Parc
Rambouillet	Importance établissements auto-aéro		C.A Rambouillet Territoires
Boucle Nord de la Seine	Territoire ayant connu de fortes mutations. Développement du Port de Gennevilliers. Filière d'innovation sur la logistique urbaine durable.	Portuaire/vallée Seine	Contrats de ville PLIE CDT Boucle Nord des Hauts de Seine
Cône de l'innovation, intégrant Orly et Rungis et la Vallée scientifique de la Bièvre (94)	Zone aéroportuaire. MIN de Rungis. Campus urbain Spécialisation santé	Cœur d'Orly/Cité de la gastronomie Aérogare et dév. tertiaire Parc d'affaires, mutation site DGA	articulation avec Orly-international CDIT Grand Orly+Pacte Orly, CDT Sciences et santé+CDT Grandes Ardoines+Pactes Sud de Seine, Valde Bièvre+ Plaine Centrale
Sud de Seine/Hauts de Bièvre (92)	Sciences/santé, proximité des pôles de compétitivité en santé, System@tic,/ pôle Image, Multimédia, Vie numérique.		CA Hauts de Bièvre/MDE, C.A Sud de Seine+ CC Chatillon Montrouge/Pacte Sud de Seine
Portes de l'Essonne (Nord 91, entre Grigny et Orly)	Secteur des transports et de la logistique	Grand Pôle intermodal Plateformes	CA Porte de l'Essonne CDIT Grand Orly Pacte Orly
Zone grand stade de Rugby (Grigny, Corbeil, Evry, incluant le territoire de la CA du Val d'Orge	Quartiers fort taux de chômage. pôle Innovation santé Génopôle Evry,	Grand stade de Rugby/Développement des entreprises de biotechnologies base aérienne de Brétigny (zone AFR) sur la CAVO	Comité Grand Stade, CA Val d'Orge Génopôle Pacte Val d'Orge

Territoire	Caractéristiques et problématiques	Grands projets	Dispositifs territorialisés
Sud Essonne (Etampes)	Automobile et sous-traitance industrielle, commerces, seniors et mobilité		Pôle ESS (économie solidaire) d'Etampes, Pacte Sud Essonne
Plateau de Saclay (CAPS et Europ Essonne)	Concentration de centres de recherche industrielle et rayonnement international.	OIN Saclay	Systematic. CDT Saclay-Territoire sud-Pacte Saclay Projet de CEPT
Autour de Village Nature (à Val d'Europe, /Marne-la-vallée/ Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers Serris)	Difficultés industrielles à proximité	Village Nature	Convention Village nature.
Torcy, Cité Descartes	Développement induit par le cluster Campus Descartes / MarneLaVallée Territoire transition énergétique	Cité Descartes/ville durable	Advancity CDIT Chelles-Vaires Continuité avec CDT GP Est Noisy Champs, (EPA Marne/France), Pacte Bords de Marne
Melun-Sénart	Développement aéronautique (Villaroche), tertiaire, éco-activités	Aéronautique/GPEC T	Dynamique CDT Sénart (Carré Sénart, Ecopôle), Pacte Sénart
Sud 77-Fontainebleau-Nemours	Structuration de la filière bois Filière Myscanthus Evolutions industrielles significatives	Campus numérique, écopôle/télécentres/pôle de services	Zone AFR (Nemours/-) Pacte sud 77
Meaux	Poids important de l'économie résidentielle (commerce, services...) et de l'artisanat, assez diversifiée/TPE,	Parc d'activités Projet IMA (artisanat)+THD/PUI	Liens logistiques à développer avec Grand Roissy
Provins	Présences industrielles Pôles Provins/Montereau	Revitalisation industrielle	Zone AFR (Montereau/ La Ferté Gaucher) Liens au territoire sud 77

Territoires où existe déjà une coordination interdépartementale (cadre du GIP ROISSY)

Grand Roissy	Activité et besoins induits par la zone aéroportuaire/aéronautique/logistique.	ITC-Métiers CDG Express Projets ADP	Zone AFR CDT Le Bourget+ CDT Roissy Terres de France, GIP Emploi ¹ .
--------------	--	--	--

Suivi spécifique Grand Paris/transports :

Tronçon « Ligne 15 Sud » ²	Accompagnement des travaux d'aménagement et des chantiers SGP. Territoires concernés : 77,92, 93, 94 Focus : territoire Champigny/Bry/Villiers, à proximité de la ZAC des Fontaines Giroux	« Ligne 15 Sud » Grand Paris +Site de remisage/maintenance	Convention cadre Grand Paris Emploi / Comité de tronçon 15 Sud
EOLE/ligne E RER (prolongation jusqu'à Mantes)	Accompagnement des travaux d'aménagement et des chantiers	Comité ad hoc	SNCF Réseau/Région/75/78/92/

² Les modalités de coordination des acteurs correspondront à l'organisation prévue dans le cadre de la convention cadre Grand Paris Emploi (comité de tronçon).

⁷ Articulation avec le GIP Emploi Roissy à préciser dès le cadrage initial du SPEP.